



Nouvelles des aires protégées d'Afrique

#142, juin 2020 — www.papaco.org/fr



Edito

Geoffroy Mauvais,
Coordinateur du Papaco

PREMIÈRES LEÇONS

De la crise engendrée par le COVID, nous tirerons certainement nombre de leçons utiles. Mais attendons son dénouement pour en dresser le bilan complet.

D'ores et déjà cependant, on peut identifier quelques enseignements clefs sur lesquels il serait bon de réfléchir sans tarder. Qu'ils aient ou non de solution simple d'ailleurs.

L'un d'entre eux est l'extrême fragilité du système des aires protégées en Afrique, bien plus qu'ailleurs acceptons-le. L'immense majorité de ces aires protégées – je parle là des territoires qui méritent cette appellation, pas de ceux qui ne sont qu'un trait sur une carte ou un vague souvenir dans la mémoire des anciens – l'immense majorité donc dépend pratiquement exclusivement de financements extérieurs voire lointains. Que ce soit la perfusion de l'aide publique internationale, sous différentes formes, les recettes du tourisme venu des pays dits « riches », les « dons » d'ONG ou de fondations étrangères... les revenus essentiels de ces parcs et réserves sont liés à des facteurs hors de contrôle des gestionnaires, voire des pays abritant ces parcs. Rien d'anormal donc à ce que la pandémie provoque l'onde de choc que nous voyons aujourd'hui puisque ceux en charge des AP n'ont pratiquement aucune chance de pouvoir proposer une réponse adéquate, une alternative crédible, à l'effondrement de leurs propres moyens de fonctionner.

Qu'advient-il dans les mois ou les années à venir, alors que le tourisme peinera à reprendre et que les Etats donateurs, ou leurs démembrés, redéfiniront des priorités d'investissement ou d'aide dans lesquelles les AP ont peu de chance de figurer en position ? Si l'on se réfère à la logique simpliste qui a prévalu ces

dernières années dans le langage de beaucoup, gestionnaires, bailleurs ou ONG inclus, et cyniquement résumée par « if it pays, it stays », alors il y a du souci à se faire !

Où alors nous accepterons de changer brutalement de philosophie pour revenir aux fondamentaux de l'existence des AP : leur rôle dans la conservation de la nature, leurs valeurs patrimoniale et culturelle, parfois culturelle, leur place dans notre bien-être et celui de nos enfants... autant de facteurs qui ne s'écrivent pas en chiffres parce qu'ils sont simplement sans mesure. Cela implique un changement profond d'approche, à commencer par la nécessité impérieuse de replacer les AP dans le cœur des citoyens. En finir avec une démarche de sanctuarisation des terres contre les populations pour définir leur préservation avec elles ; et pas seulement les « populations riveraines » comme on qualifie souvent ceux qui vivent à proximité comme si eux seuls étaient concernés, non, toute la population, consciente de l'immense richesse que les AP représentent et engagée pour les conserver. Si les parcs étaient compris, respectés et aimés au lieu d'être ignorés, craints ou pire, haïs, aurions-nous les mêmes inquiétudes aujourd'hui pour leur futur ?

Il ne s'agit pas ici de mettre en place les éternelles « mesures d'accompagnement » ou autres projets locaux de génération de revenus, pis allers dérisoires destinés à faire avaler une pilule par trop amère. Il faut avoir le courage de revoir en profondeur les fondements, la logique, la nature, le fonctionnement des AP pour construire un nouveau modèle de conservation en phase avec le monde actuel, bousculer nos certitudes, questionner nos vérités, abandonner nos préjugés. Est-ce trop ambitieux, peut-être. Est-ce risqué, sans doute. A quoi parviendrons-nous, nul ne le sait vraiment à ce stade mais avons-nous le choix ? A nouvelle ère, nouvelles AP, pourvu qu'elles assurent leur mission dont notre survie à tous finalement dépend. Les citoyens du monde que nous sommes tous devenus avons peut-être la maturité pour y arriver ; qu'en est-il aujourd'hui de ceux qui décident pour ces territoires, et de ceux qui les influencent ? •

Les formations du PAPACO

FORMATIONS EN LIGNE (MOOC)

- Lancement du Certificat -

Le 18 juin prochain aura lieu le premier examen collectif pour l'obtention du certificat en Conservation des aires protégées octroyé par l'Université Senghor.

De quoi s'agit-il ? Les étudiants ayant validé tous les MOOC du PAPACO et le MOOC de l'IFDD sur les Obejctifs de Développement durable passent un examen regroupant tous les sujets. S'ils obtiennent une note supérieure à 75%, ils reçoivent un certificat d'une valeur de 15 crédits universitaires théoriques.

Courage aux étudiants sélectionnés, et révisez bien !

Les MOOC quant à eux sont toujours en cours, et vous n'avez plus qu'un mois pour vous inscrire. Pas de panique, la session ne ferme que le 19 juillet ce qui vous laisse suffisamment de temps pour terminer. La prochaine session sera du 14 septembre au 13 décembre 2020, prenez note !

Si vous avez obtenu une moyenne supérieure à 75% aux MOOC et que vous souhaitez recevoir votre attestation de réussite, envoyez un mail à mooocs@papaco.org (de préférence avec l'adresse que vous avez utilisé pour vous inscrire aux MOOC).

Session 1^{er} trimestre 2020 : 17 février au 19 juillet.

Fermeture des inscriptions : 1^{er} juillet 2020.

INSCRIPTIONS : moooc-conservation.org



FORMATION EN PRÉSENTIEL

SUITE DES TÉMOIGNAGES DES ÉTUDIANTS DU D.U. 16

Enagnon B. Olivier Ahouahdjinou, Bénin



Je suis Enagnon B. Olivier AHOUAHDJINO, béninois et Agronome forestier de formation. J'ai été sélectionné pour suivre les cours sur le renforcement des capacités dans la gestion des Aires Protégées organisée par l'UICN et l'Université Senghor d'Alexandrie (16ème édition) qui a malheureusement été interrompue par la pandémie de Covid19.

Heureusement, l'UICN et ses partenaires ont jugé bon de trouver une alternative nous permettant de continuer notre formation à distance. Alternative que je trouve personnellement ingénieuse car malgré la non proximité nous avons gardé cette continuité dans le travail à travers l'introduction de cours en ligne et par vidéo conférence qui s'avère être comme à l'accoutumée, des moments d'échange d'interaction et de partage de connaissance.

Mamane Issaka, Niger



Même si je travaille dans le domaine de la faune depuis un certain nombre d'années, mes connaissances en gestion des aires protégées ont considérablement été améliorées grâce au DU. Et ce malgré la suspension inattendue de la formation due à la pandémie du covid-19 puisque les dispositions prises par l'UICN nous ont permis de suivre en ligne les deux modules restants et qu'en ce temps de confinement la majorité d'entre nous étudiants a du temps libre pour suivre des formations à distance !

Fabrice Amessinou, Togo



J'ai eu la chance de participer à la formation organisée par IUCN sur le thème de la gestion des Aires protégée qui s'était tenue à Ouagadougou (Burkina Faso) en présentiel et maintenant qui se fait en ligne dû à une situation que nous connaissons tous.

Je suis présentement chez moi où je continue ma formation en ligne et apprécie particulièrement que nous ayons l'occasion de débattre et de commenter le cours des professeurs à travers le e-chat.

Je suis très honoré d'avoir été invité à participer à cette formation et ravi qu'on ait pu la finir ensemble en nous serrant les coudes malgré la pandémie de COVID19.

Tous les étudiants concernés ont fini par valider le D.U. à distance, félicitations ! Les dates du prochain D.U. ne sont pas encore fixées, suivez-nous sur Facebook et inscrivez-vous à notre NAPA pour ne pas passer à côté de l'appel à candidatures.

Gouvernance et gestion des AP



PUBLICATION DE LA TRADUCTION FRANÇAISE : À PROPOS DE « GOUVERNANCE ET GESTION DES AIRES PROTÉGÉES »

Le livre « Gouvernance et gestion des aires protégées » est une compilation de textes originaux, d'études de cas et d'exemples du monde entier. Il s'appuie sur une vaste littérature et sur les connaissances et l'expérience de nombreux acteurs des aires protégées. Ces derniers y présentent les connaissances actuelles et les idées innovantes des diverses branches de la gouvernance et de la gestion des aires protégées. Ce livre constitue un investissement dans

les compétences et les connaissances des hommes et, par conséquent, dans la gouvernance et la gestion des aires protégées dont ces hommes sont responsables.

Le succès mondial du concept d'aire protégée réside dans la dualité de sa vision : protéger, sur le long terme, à la fois le patrimoine naturel et le patrimoine. Les organisations telles que l'Union internationale pour la conservation de la nature sont une force unificatrice à cet égard. Cependant, les aires protégées restent un phénomène sociopolitique et la façon dont elles sont comprises, gérées et gouvernées par les États peut toujours être le sujet de débats et de contestations. Ainsi, ce livre cherche à éclairer, éduquer et surtout à inciter les lecteurs à réfléchir à l'avenir, au passé et au présent des aires protégées.

Cent soixante-neuf auteurs ont participé à la rédaction de ce livre qui porte sur tous les aspects de la gouvernance et de la gestion des aires protégées. Ils ont ainsi créé un outil de formation et de renforcement des capacités pour les agents de terrain et les gestionnaires des aires protégées ainsi que les décideurs de plus haut niveau.

Les chapitres 1 à 10 (et très prochainement le chapitre 11) du livre « Gouvernance et gestion des aires protégées » sont maintenant disponibles en français. Ils peuvent être consultés sur le site internet des éditions de l'ANU : <https://press.anu.edu.au/publications/gouvernance-et-gestion-des-aires-protégées>. La traduction de l'ouvrage est en cours et les chapitres traduits seront publiés progressivement, nous vous invitons donc à consulter le site régulièrement.

CHAPITRE 11 Génération, acquisition et gestion des connaissances

Auteurs principaux : Naomi Kingston, Brian Mac Sharry, Marcelo Gonçalves de Lima, Elise M. S. Belle et Neil D. Burgess.

Introduction

Chaque jour, des décisions de gestion des aires protégées sont prises. Elles peuvent l'être à différentes échelles : locale, nationale ou mondiale, et par divers acteurs, tels que les gestionnaires de site, les planificateurs ou les décideurs, les responsables politiques, les chefs d'entreprise ou les organismes de financement. Pour prendre de bonnes décisions, tous ces acteurs doivent avoir accès à des

données et des informations de qualité afin de comprendre les menaces et pressions pesant sur les aires protégées et d'y répondre et de comprendre également l'implication de ces menaces pour la biodiversité, les services écosystémiques et les communautés humaines qui bénéficient de ces derniers. Ce chapitre porte sur la création, l'acquisition et la gestion de connaissances, en particulier celles portant sur les aires protégées. Très souvent, les termes « données », « informations » et « connaissances » sont utilisés de manière interchangeable, mais il existe des distinctions importantes entre ces termes qu'il est essentiel de comprendre dans le contexte de ce chapitre.

Qu'est-ce que la connaissance?

Les données sont des valeurs brutes associées à des mesures ou à des observations, parfois en lien avec un processus écologique ou une espèce ; la nature des données, leur collecte, leur analyse, leur gestion et leur communication peuvent être représentées sous forme de cycle.

L'information est obtenue lorsque les données sont organisées ou analysées pour un contexte particulier, et la connaissance repose sur la compréhension de la signification de ces informations. Dans le cas des aires protégées, les connaissances seraient liées à la manière dont les informations basées sur les données sont ensuite utilisées pour prendre des décisions qui éclairent les politiques ou affectent les actions de gestion.

Le manque de ressources implique que l'efficacité de la collecte de données, de la génération d'informations et de la gestion des connaissances doit être optimisée. Les technologies modernes permettent de rationaliser les flux de données, de la collecte de données sur le terrain à leur analyse en ligne, produisant des informations sous une forme interprétable. Au cours des dernières années, la rationalisation, l'interopérabilité (la capacité des systèmes à s'interconnecter et à travailler ensemble de manière transparente) et le partage de données sur Internet ont mené à un changement de paradigme dans la gestion des connaissances.

Moteurs de la génération de connaissances

La collecte de données et d'informations sur les aires protégées est importante pour un certain nombre d'objectifs fondamentaux. Les connaissances et la compréhension approfondie nous permettent de nous assurer que les nouvelles aires protégées sont créées à des endroits stratégiques, qu'elles sont gérées avec succès pour atteindre leurs objectifs de conservation, que leurs valeurs et leur importance pour la biodiversité et la société sont reconnues, que leur gestion est juste d'un point de vue social et qu'elles bénéficient des ressources dont elles ont besoin.

Les données nous permettent également de cibler les régions pour lesquelles nous en savons trop peu sur les

aires protégées, où les réseaux d'aires protégées ne sont pas représentatifs et où leur gestion est insuffisante.

Gestion d'aires protégées individuelles

L'un des principaux objectifs de la collecte de données est l'amélioration de la gestion des aires protégées, ce qui fait appel à un large éventail d'informations. La gestion d'un site est multidimensionnelle, et une grande quantité de données, d'informations et de connaissances est nécessaire pour atteindre les objectifs de conservation d'une aire protégée. Ces informations peuvent être très diverses : données portant sur les limites de l'aire, le régime foncier, les tendances écologiques, les sources d'eau, l'application de la loi et l'octroi de permis, ou encore les listes de contacts des gardes, des communautés autochtones et des propriétaires fonciers, le nombre de visiteurs, les données financières, les régimes de gestion et les impacts sociaux. Les informations requises et l'échelle de la collecte dépendent de l'utilisation de ces informations, et les responsables doivent donc tenir compte de cet aspect lors de la conception du projet.

Il existe un certain nombre d'outils facilitant la collecte d'informations. Cependant, quel que soit l'outil utilisé, il est essentiel d'adopter une approche stratégique permettant de collecter des données pertinentes pour l'objectif visé. Les aires protégées sont souvent gérées de manière adaptative et éclairée grâce aux informations recueillies dans le cadre des programmes de suivi. Lorsqu'elles sont ouvertes au public, leurs gestionnaires peuvent choisir de collecter des informations sur le nombre de visiteurs et les activités de ces derniers afin de gérer les installations et infrastructures, réduire les impacts et les menaces tant pour les visiteurs que pour la biodiversité et cibler les activités d'éducation et de loisirs.

La planification systématique de la conservation est une approche ciblée visant à créer des réseaux d'aires protégées et d'autres paysages de conservation terrestres et marins. Il vise à fournir des informations transparentes et basées sur la science pouvant être utilisées pour guider les décideurs et les planificateurs. Il existe de nombreux outils aidant à la planification de la conservation systématique basés sur différents niveaux de complexité et de données.

Le logiciel Miradi, développé par le Partenariat pour les mesures de conservation (CMP), utilise les Normes ouvertes pour la pratique de la conservation, fondées sur



Le garde Mike Smithson et l'officier de gestion des incendies Paul Black du Parks and Wildlife Service de Tasmanie, en Australie, mesurent les niveaux d'humidité du combustible dans le cadre de la planification de la réduction des incendies
Source : Graeme L. Worboys

les expériences de plusieurs organisations de conservation en matière de planification de la conservation. Ces normes se basent sur les cycles de projet ou la gestion adaptative pour atteindre les objectifs de conservation.

Afin de déterminer dans quelle mesure les aires protégées sont bien gérées et si elles atteignent leurs objectifs de conservation, un certain nombre de systèmes ont été mis au point et sont utilisés dans le monde entier. Dans certains cas, ces mécanismes d'évaluation portent sur les activités de gestion, dans d'autres, sur les tendances en matière de suivi des interventions relatives à la biodiversité. Les évaluations de l'efficacité de la gestion des aires protégées (PAME) peuvent utiliser des formats d'acquisition de données adaptés au besoin d'une organisation d'être informée de l'utilisation efficace des ressources et de planifier sa gestion ultérieure. Plus de 40 outils PAME ont été développés ces dernières années et les résultats de ces évaluations sont résumés par Coad et al. (2013). Hockings et al. (2009) et Leverington et al. (2010) proposent également une revue

des bonnes méthodologies d'évaluation de la gestion des aires protégées.

Les infractions contre la faune sauvage, notamment le braconnage, comptent parmi les principales menaces auxquelles fait face la biodiversité et nécessitent une approche particulière de la collecte de données, de leur suivi et de l'application de la loi. Des initiatives mondiales, telles que le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC), ont été créées pour répondre à ce problème. Le consortium a développé une boîte à outils d'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts qui fournit des conseils sur la collecte et l'analyse de données. La collecte de données via des outils dédiés tels que SMART (Spatial Monitoring and Reporting Tool) garantit que les informations collectées au cours des activités quotidiennes de contrôle sont normalisées et adaptées à leur objectif.

Rapport national et suivi du changement global

Divers accords régionaux et internationaux portant sur les aires protégées ont été signés, tels que les rapports nationaux de la Convention sur la diversité biologique, les objectifs d'Aichi et les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention Ramsar), la Convention du patrimoine mondial, ainsi que les rapports nationaux et le système de permis de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Ces accords prévoient différents niveaux de suivi des aires protégées pour les pays (pour un exemple de rapport rédigé dans le cadre des Directives européennes sur la nature. Dans certains cas, des informations détaillées sur le site doivent être partagées, alors que dans d'autres, les informations générales de niveau national sont suffisantes. Dans tous les cas, il est important de baser les rapports sur des informations pertinentes et de bonne qualité. La présentation des rapports de suivi nationaux dans le cadre des nombreux accords signés par les pays est complexe et exigeante, et certains pays à faible capacité de traitement de données n'ont pas pu fournir les informations demandées. C'est pourquoi des efforts sont actuellement déployés pour rationaliser et harmoniser les exigences en matière de rapport dans tous les accords

environnementaux multilatéraux. Le développement de systèmes de rapport en ligne – encore à ses débuts pour les aires protégées – vise à réduire le fardeau en matière de rapports et d'accès aux données.

Apports pour la génération de connaissances

Outre la multitude de facteurs et de motivations, on peut également évoquer les nombreux outils et méthodes de collecte des données et informations. Ces méthodes doivent être prises en compte et développées dans le contexte du projet ou de l'objectif pour lequel les données sont collectées. À ce titre, il convient de considérer cinq catégories de connaissances principales lorsque l'on examine les types de données : 1) les connaissances scientifiques collectées dans le cadre d'enquêtes sur le terrain, 2) les connaissances scientifiques issues de la télédétection, 3) les connaissances de « valeurs » telles que les valeurs économiques ou bénéfiques pour les populations, 4) les connaissances créées par la science citoyenne et 5) l'énorme ensemble des connaissances traditionnelles.

Dans toutes ces catégories, compte tenu des ressources importantes nécessaires à la collecte et à l'analyse des données pour générer des informations, il est important que le principe de « collecte unique, utilisation fréquente » soit utilisé dans la mesure du possible. Les responsables doivent considérer la durée de vie des données collectées au-delà de la portée du projet qu'ils lancent à ce moment-là. L'ajout d'un ou deux paramètres peut souvent accroître les possibilités d'exploitations des données et donc leur valeur au-delà d'un seul projet. Des normes et mécanismes internationaux de partage des données peuvent également garantir que les données peuvent être intégrées et réutilisées ultérieurement par d'autres acteurs ou projet.

« Collecte unique, utilisation fréquente » est l'un des principes fondamentaux de nombreux systèmes de collecte de données en ligne. Afin d'éviter les doubles emplois, les différents systèmes de collecte nationaux, régionaux et internationaux doivent pouvoir communiquer les uns avec les autres pour que les pays puissent établir leurs rapports et que les données puissent être utilisées par d'autres systèmes. Des initiatives telles que le Système mondial d'information sur la biodiversité (Global Biodiversity Information Facility – GBIF) peuvent rassembler des données collectées à



*Collecte de données sur le terrain par des gardes communautaires, Namibie
Source : Olga Jones*

des fins multiples et les rendre librement accessibles à d'autres chercheurs du monde entier. Le lien entre données et métadonnées associées, souvent appelées « données sur les données », est un élément clé de l'idéal « Collecte unique, utilisation fréquente ». Les métadonnées permettent aux futurs utilisateurs de données et d'informations de comprendre comment ces données ont été collectées, dans quel but, à quelle échelle et à quel degré de précision, et quelles sont les conditions d'utilisation de ces données. En outre, les métadonnées peuvent inclure des informations sur les utilisations judicieuses d'un ensemble de données ou d'un produit d'information, réduisant ainsi le nombre de résultats erronés ou trompeurs obtenus au cours d'analyses futures. Des détails supplémentaires sur certaines des normes de données communes utilisées à la fois pour la biodiversité et les aires protégées sont présentés plus loin dans ce chapitre.

Connaissances scientifiques

Une grande partie des données portant sur les aires protégées est collectée dans le cadre d'enquêtes

scientifiques, et de programmes de surveillance et de suivi. Ces programmes couvrent toutes les facettes de la biodiversité, de l'environnement, de la gestion et des processus socio-économiques. Ils s'appuient sur une méthodologie scientifique et des expériences pour rendre les résultats plus robustes et comparables entre les sites et dans le temps. La collecte de données peut être effectuée par des chercheurs sur le terrain ou des personnes formées aux techniques d'échantillonnage et de gestion des données, par exemple, l'utilisation de feuilles de calcul et de techniques d'analyse simples.

Connaissances des citoyens

Traditionnellement, les enquêtes et le suivi sont menés par des chercheurs qualifiés, mais de plus en plus d'approches de « science citoyenne » sont utilisées pour impliquer et éduquer les communautés et le grand public. S'ils sont bien exécutés, ces projets ont l'avantage supplémentaire d'accélérer le processus de collecte de données et d'augmenter la taille et la couverture de l'échantillon.

Connaissances basées sur la télédétection

En plus des enquêtes de terrain, la télédétection permet de collecter des données allant des images satellite aux images et données créées par balayage laser à partir de plateformes aéroportées conventionnelles et de véhicules aériens téléguidés. La dernière décennie a été le témoin d'une évolution rapide, avec une qualité croissante, des coûts réduits et une plus grande disponibilité des données de télédétection. Ces changements ont grandement facilité l'utilisation de données de télédétection dans l'analyse des changements d'habitats dans les aires protégées au fil du temps, et ont permis, entre autres, d'effectuer des comparaisons sophistiquées avec des zones comparables à l'extérieur des aires protégées. À mesure que ces ensembles de données deviennent de plus en plus détaillés, ils deviennent également beaucoup plus volumineux, créant de nouveaux défis liés au téléchargement, au traitement et à l'analyse.

Connaissance de la « valeur »

De plus en plus, les arguments scientifiques et économiques en faveur de la conservation de la biodiversité passent par la promotion de la valeur des « services écosystémiques » et du « capital naturel » pour le bien-être humain et l'économie mondiale. Afin de développer des approches scientifiques

rigoureuses pour cette évaluation et la prise de décision ultérieure, des données sur les services écosystémiques sont collectées et intégrées dans les processus de planification puis utilisées pour développer de nouveaux cadres politiques et mécanismes de financement.

Connaissances traditionnelles

Les informations et les connaissances, y compris les techniques et les meilleures pratiques, accumulées au fil du temps par les communautés et transmises de génération en génération, souvent appelées connaissances traditionnelles ou connaissances autochtones, peuvent être difficiles à mesurer et à comprendre, mais ne sont pas pour autant moins importantes pour les aires protégées.

Importance des normes

Un élément essentiel de tout processus de collecte, de gestion ou d'analyse de données, pour les aires protégées ou autre, est la nécessité de disposer de normes pour la représentation et la mise en forme uniforme des données. À leur niveau le plus fondamental, ces normes permettent de contrôler la collecte des données et donc d'augmenter la qualité et la fiabilité des données utilisées. Il est particulièrement important d'établir des normes de données claires pour chaque ensemble de données lorsqu'un système utilise un grand nombre d'ensembles de données. Cela souligne l'importance de veiller à ce qu'au début du processus de collecte de données il existe des normes de données claires qui permettent de collecter des informations scientifiques pertinentes et de gérer efficacement les données.

Pour les aires protégées, la WDPA, qui liste un ensemble d'attributs essentiels que toute aire doit remplir pour être répertoriée, sert de norme mondiale. Les normes assurent également la mobilisation des informations sur la biodiversité. La Biodiversity Heritage Library est une de ces ressources collaboratives permettant d'accéder librement aux principales collections de littérature d'histoire naturelle rassemblées par des organisations du monde entier.

Au sein de toute base de données, chaque objet ou mesure (par exemple, chaque aire protégée) doit avoir un identifiant unique. Les identifiants uniques doivent au minimum satisfaire deux critères de base. Ils doivent être :

1. unique : c'est-à-dire que l'identifiant doit être unique dans

toute l'organisation ;

2. constant : l'identifiant doit rester inchangé pendant toute la durée de vie de cet objet.

La généralisation de l'utilisation d'outils utilisant le système de positionnement mondial (GPS) et la disponibilité croissante des ensembles de données en ligne facilitent grandement la collecte de données spatiales très précises sur la biodiversité. À titre d'exemple, dans le cas de la numérisation des limites des aires protégées, l'échelle exacte dépend des ressources disponibles. L'arpentage détaillé des limites de l'aire permettra de tracer ses limites avec précision, mais aura un coût élevé, tandis que la numérisation des limites à partir de cartes cadastrales numériques (si l'échelle est suffisante) peut fournir des données relativement précises à un coût inférieur.

Partage des connaissances

Le partage de données signifie la divulgation de données (dans le cas qui nous concerne, les données sur la biodiversité) d'une partie à une tierce partie au sein d'une

organisation ou entre organisations. Le partage des données peut être influencé par un certain nombre de facteurs, positifs et négatifs, notamment : la présence ou l'absence de documents sur les meilleures pratiques concernant le partage des données, la propriété des données, le droit d'auteur des données ou bien les fonds de carte utilisés, divers défis techniques, les lois nationales relatives à l'utilisation et au téléchargement des données et les restrictions sur la diffusion des données à des tiers. La propriété des données peut être liée aux règles institutionnelles, aux questions de droit d'auteur et aux sensibilités commerciales, et la question de la diffusion en ligne n'est pas toujours couverte par les lois nationales. Parfois les lois ne couvrent pas non plus l'utilisation des données numériques en ligne et le téléchargement ultérieur de ces données. Il peut y avoir des restrictions sur l'autorisation de tiers à diffuser les données. Parmi les points positifs, on peut citer un certain nombre d'accords nationaux et régionaux sur l'utilisation et la diffusion de données publiques, tels que Conservation Commons (2006), qui encourage la publication de données sur la biodiversité afin d'encourager la conservation.



Éléphants traversant une route de la réserve de Samburu, une aire protégée de catégorie II, Kenya
Source : Geoffroy Mauvais

Les entraves au partage des données sont un problème critique pour l'évaluation de la biodiversité mondiale car des données incomplètes ne peuvent mener qu'à un état des lieux incomplet. Il faut régler les problèmes de partage des données, soit en adoptant les meilleures pratiques d'autres pays ou organisations, soit en ayant des accords clairs de partage des données. Dans le cas des APAC et des connaissances traditionnelles et autochtones, les restrictions de partage de données peuvent dépendre des lois nationales, des sensibilités culturelles ou des questions de propriété. Tous les sites intégrés au Registre des APAC passent par un processus FPIC permettant aux communautés concernées de choisir de rendre leurs données publiques ou non.

Gestion des connaissances

Ces dernières années, et à mesure que l'importance de la gestion des connaissances gagne en reconnaissance, les gouvernements nationaux et les organismes de recherche de nombreux pays ont mis en place des centres d'information et de données sur la biodiversité. Ces installations utilisent diverses approches et modèles en fonction des données et des informations collectées, de la base d'utilisateurs du système, de l'accessibilité des informations et des ressources disponibles.

En revanche, la gestion des connaissances au niveau communautaire peut adopter une approche très différente. Corrigan et Hay-Edie (2013) donnent un aperçu du partage des connaissances dans les APAC et autres aires de conservation communautaires, y compris en ce qui concerne la documentation et la cartographie, la planification de la gestion locale, le suivi, l'apprentissage adaptatif, la communication et le financement durable. Les structures régionales jouent également un rôle ici, en particulier dans les régions en développement et souvent dans des zones à la biodiversité très riche, car elles encouragent les bonnes pratiques en matière de gestion de l'information et de prise de décisions tout en réduisant la charge de gestion et les ressources nécessaires.

La CDB appelle les parties à la convention à mettre en œuvre et à étendre les mécanismes d'échange d'information au niveau national. Un centre d'échange vise à fournir un portail d'information en ligne et des services de recherches pour faciliter la mise en œuvre des stratégies et plans d'action

nationaux pour la diversité biologique. De tels mécanismes ont également été mis en œuvre aux niveaux régional et mondial.

Les initiatives mondiales jouent un rôle important dans la gestion et la mobilisation des données. Les travaux de l'UICN mettent à disposition des connaissances liées à la conservation. Dans d'autres cas, les initiatives mondiales d'information permettent de suivre la réalisation des objectifs mondiaux. C'est le cas par exemple du Partenariat concernant les indicateurs de biodiversité et la WDPA, toutes deux gérées par l'UNEP-WCMC.

Les réseaux thématiques, tels que BirdLife International, Système d'informations biogéographiques relatives aux océans ou la base de données mondiale sur les espèces envahissantes (GISD), jouent un rôle important en centrant leurs recherches sur des sujets, biomes ou groupes taxonomiques précis. L'utilisation de normes mondiales de gestion des données garantit toutefois que les



Parcelle de recherche écologique à long terme établie dans le parc national de Kosciuszko dans les années 1960 après la suppression des pâturages alpins du parc afin de suivre le rétablissement de l'environnement alpins australiens et mesurer l'érosion active continue des cours d'eau
Source : Dane Wimbush

données thématiques peuvent être échangées de manière transparente avec des systèmes régionaux ou d'autres réseaux. Dans certains cas, ils permettent de renvoyer des données d'une région à une autre – par exemple, de musées de pays développés à des gestionnaires d'aires protégées dans les pays en développement où les spécimens ont été collectés via le GBIF.

Utilisation des connaissances

L'accès à des données de qualité est une condition essentielle du succès des initiatives de conservation de la biodiversité. En disposant de plusieurs ensembles de données détenus par différents organismes, les acteurs de terrain de la conservation, qui vont des chercheurs aux décideurs, sont en mesure de prendre des décisions sur la base des meilleures données disponibles. La disponibilité de ces données permet également de créer de nouvelles analyses et de nouveaux produits, de la même manière qu'avec les « mashups » sur Internet. Ces « mashups » se basent sur l'utilisation des données provenant de sources multiples pour présenter les données d'une manière nouvelle ou pour créer de nouveaux produits (comme IBAT). Cela sert également à mettre en évidence les principales exigences et les défis à surmonter pour étendre et améliorer l'utilisation des données existantes et nous rappelle qu'il est important d'investir dans la collecte, l'agrégation, la gestion et la diffusion des données. Sans investissement, les données ne peuvent être exactes et à jour, et la pertinence et la qualité du « mashup » diminuent.

Les principaux défis rencontrés ont été examinés dans les sections précédentes, mais il convient de les rappeler ici en raison de leurs liens. Les données sur la biodiversité sont souvent très hétérogènes et non centralisées, car elles proviennent généralement de plusieurs organisations, à la fois au niveau national et international. Comme souligné dans la section sur l'importance des normes, il n'existe pas de normes et de procédures mondiales concernant le contrôle de la qualité des données, et même la collecte de données peut varier considérablement en fonction des objectifs d'un projet et des organisations. Il est souvent impossible de fusionner plusieurs ensembles de données ou de travailler avec plusieurs ensembles. Il faut à la fois des compétences en gestion de l'information, technologie et biologie pour garantir que les données collectées sont

scientifiquement solides et stockées, gérées et diffusées de manière à pouvoir être utilisées par l'ensemble de la communauté.

Pour générer des connaissances de qualité, il faut que les données utilisées soient partagées et accessibles, qu'elles soient basées sur des normes internationales afin que les différents ensembles de données puissent être compris et que les données soient crédibles (qualité contrôlée, bases scientifiques solides). Remplir ces conditions améliore considérablement le potentiel d'analyse et d'interprétation des données sur la biodiversité. Il y a cependant des problèmes de sensibilité et de risque à prendre en compte, et les utilisateurs doivent toujours se familiariser avec les termes et conditions d'utilisation des données, et revoir les métadonnées pour s'assurer que leur utilisation est adaptée et ne risque pas de créer de fausses interprétations. En outre, lorsqu'il existe une possibilité que des communautés ou des groupes spécifiques (tels que les femmes, les propriétaires fonciers ou les pasteurs) soient affectés par l'utilisation des données ou les décisions qui en découlent, il convient de prendre en considération les résultats potentiels.

Considérations relatives aux ressources

La collecte de données, d'informations et de connaissances est souvent considérée comme une fin en soi, sans tenir compte de la valeur à long terme de la gestion des connaissances en tant que ressource. Trop souvent, les projets et leurs sites web ou les processus de gestion des données associés prennent fin une fois le projet clos et les financements terminés. Cela signifie qu'une grande quantité d'informations de valeur est perdue pour les gestionnaires locaux, les communautés, les scientifiques et politiques et les personnes de terrain. Dès le départ, les projets et initiatives doivent prévoir le cycle de vie complet et la gestion à long terme de la collecte d'informations. Cela implique d'allouer des ressources suffisantes pour la préparation et la gestion des données à long terme, y compris la soumission à des référentiels mondiaux, des publications scientifiques et une organisation et un classement appropriés.

Les gouvernements nationaux tiennent de plus en plus compte de la valeur de la gestion des connaissances et mettent en place des cadres politiques et des infrastructures techniques qui mobilisent les connaissances à l'usage

du public et veillent à ce qu'elles soient disponibles pour suivre les tendances à long terme. Il convient de prévoir un financement pour ces activités et de l'incorporer dans le budget du gouvernement. La pérennité des activités peut ainsi être garantie grâce à une viabilité financière à long terme ainsi qu'une législation appropriée sur la collecte, le partage et le stockage des données, ce qui peut non seulement prendre du temps, mais aussi être coûteux si ce n'est pas fait correctement. Costello et al. (2014) recommandent que les bases de données inscrites dans le long terme soient intégrées dans des projets collaboratifs plus vastes et gérées par une organisation ou une institution dotée d'un mandat approprié. Dans le cas des aires protégées, cela inclurait des organisations telles que l'UICN, l'UNEP-WCMC et le GBIF.

Pour ce qui est de l'acquisition des données, les agences devraient tenir compte des coûts des déplacements sur le terrain, de la formation continue et du renforcement des capacités des collecteurs de données et des analystes. Sur le terrain, les données peuvent être collectées par des chercheurs ou des communautés locales. Dans les deux cas, la méthode la plus rentable consiste à créer des parcelles et des transects permanents qui peuvent être étudiés par différentes équipes thématiques sur plusieurs années. Ces zones d'échantillonnage doivent également être maintenues et les protocoles doivent être normalisés. Pour éviter les biais et les interprétations erronées des données et pour affiner la saisie des données (par exemple, le nom de l'espèce, les positions d'observation le long des transects), les équipes doivent être formées et échanger régulièrement, cela ayant des implications financières.

Pour l'analyse et le stockage des données, les agences devraient idéalement maintenir une équipe permanente pour travailler sur les données dans le cadre de la gestion générale des aires protégées. Si cela n'est pas possible, des normes, des protocoles et des métadonnées devraient être définis pour permettre au nouveau personnel de maintenir la qualité du travail fourni. Des initiatives importantes sur la gestion des aires protégées ont échoué en raison du renouvellement trop élevé du personnel lié aux changements de sources de financement et à l'absence de protocoles standard pour la collecte, l'analyse et le stockage des données.

Conclusion

Il y a un certain nombre de principes de base à prendre en compte aux différents stades du cycle d'acquisition et de génération de données, de l'analyse pour fournir des informations pertinentes à la compréhension et au partage des connaissances qui en résultent.

- Les raisons justifiant la collecte des données sont nombreuses, et les données requises et l'ampleur de la collecte dépendront de l'utilisation de ces informations, de sorte que les responsables de la collecte d'informations doivent déterminer si les données qu'ils collectent sont adaptées à la question posée lors de la conception du projet.
- Il convient de tenir compte de la durée de vie des données collectées au-delà de la portée du projet, et éventuellement de modifier le protocole de collecte de données pour augmenter l'applicabilité des ensembles de données et leur valeur au-delà d'un seul projet.
- L'utilisation de normes de données mondiales et de mécanismes de partage rend possible l'intégration et la réutilisation des données par d'autres organismes ou projets à une date ultérieure, et permet de combiner plusieurs ensembles de données similaires.
- Les métadonnées garantissent que les futurs utilisateurs comprennent comment et pourquoi les données ont été collectées, et comment utiliser et interpréter au mieux les informations.
- Les organisations, les individus ou les projets générant des données devraient s'efforcer de garantir leur mise à disposition via un des dispositifs mondiaux prévus à cet effet, ou au moins les rendre disponibles en ligne, si possible.
- Pour cela, la publication des données par les canaux officiels devrait être encouragée.
- Les conditions d'utilisation des données et des informations doivent être respectées, en particulier s'il existe un risque pour des espèces, habitats, groupes communautaires ou sites sensibles.
- Il est important de prévoir des ressources dès la conception du projet pour assurer le maintien et l'accès des données à long terme. • **Pour lire la publication entière : [cliquez ici](#).**

Annonces

PANORAMA

SOLUTIONS FOR A HEALTHY PLANET

Gestion et restauration systémiques de terres pastorales

Le pastoralisme est un moyen de subsistance actuellement confronté à différentes sources de pressions : essentiellement la sécheresse liée aux changements climatiques, et la raréfaction du pâturage à cause du phénomène de surpâturage. Ceci a été observé dans la région du Mont Kulal dans le comté de Marsabit au Kenya. Cette tendance doit être inversée afin d'éviter l'effondrement total du pastoralisme comme moyen de subsistance.

Vétérinaires Sans Frontières Allemagne travaille dans la région et utilise une approche appelée 'Holistic Natural Resources Management' (Gestion systémique des ressources naturelles). Un système de gestion et de restauration communautaire des pâturages y a été mis en œuvre, en se concentrant sur des espèces locales de pâtures, et des pratiques traditionnelles de gestion des terres. La solution est basée sur quatre approches principales : l'amélioration de la gestion des pâturages, la restauration de pâturages dégradés, la liaison et l'apprentissage avec les communautés, et le soutien des moyens de subsistances par l'introduction d'arbres fruitiers et fourragers.



Prairie dégradée
© Hausner Wendo

Article complet [ici](#).
Plus d'info sur Panorama, [ici](#).



Directeur pays, Kenya

Où? Nairobi, Kenya

Date limite de candidatures: 21 juin.

>> [Cliquez ici pour accéder à l'offre](#) <<

CONTACTS - PAPACO

geoffroy.mauvais@iucn.org
beatrice.chataigner@iucn.org
marion.langrand@papaco.org
youssouph.diedhiou@iucn.org
madeleine.coetzer@iucn.org

// Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation - PAPACO
 // Chargée de programme PAPACO - Liste Verte
 // Chargée de programme PAPACO - MOOC
 // Chargé de programme PAPACO - Liste Verte et Patrimoine Mondial
 // Chargée de programme PAPACO - Communication